

Grille des salaires en alternance selon le type de contrat. Sauf dispositions conventionnelles différentes.

Salaires du contrat d'apprentissage en 2024

Calculé en pourcentage du Smic mensuel brut (1 766,92 euros à compter du 01 janvier 2024), le salaire d'un apprenti en **contrat d'apprentissage** s'établit dès lors comme suit en 2024 :

Salaires en apprentissage (01/01/2024)	Apprenti - de 18 ans		Apprenti de 18 à 20 ans		Apprenti de 21 à 25 ans	
	Salaire brut	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ere année	27% du Smic	477,07 €	43% du Smic	759,78 €	53% du Smic*	936,47 €
2eme année	39% du Smic	689,10 €	51% du Smic	901,13 €	61% du Smic*	1 077,82 €
3eme année	55% du Smic	971,81 €	67% du Smic	1 183,84 €	78% du Smic*	1 378,20 €
	Apprenti de 26 ans et plus					
	Salaire brut			Montant brut		
	100% du Smic*			1 766,92 €		

* En pourcentage du Smic ou du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) si existant

Salaires du contrat de professionnalisation en 2024

Sur la base du Smic mensuel brut (1 766,92 euros au 01 janvier 2024), le calcul du salaire d'un alternant en **contrat de professionnalisation** s'établit dès lors comme suit en 2024 :

Salaires en professionnalisation (01/01/2024)	Moins de 21 ans		De 21 à 25 ans		26 ans et plus*	
	Base	Salaire brut	Base	Salaire brut	Base	Salaire brut
Diplôme inférieur au bac (ou niveau IV)	55% du Smic	971,81 €	70% du Smic	1 236,84 €	100% du Smic	1 766,92 €
Diplôme supérieur ou égal au Bac	65% du Smic	1 148,50 €	80% du Smic	1 413,54 €		

* Rappel : le salaire d'un alternant de 26 ans et plus s'élève au minimum à 100% du smic OU 85% du salaire minimum conventionnel de branche (SMC) s'il existe et est applicable à l'entreprise.